



INFORMATIONS DIVERSES

Année scolaire 2020-2021

Document 1-B
(à garder)

**Les informations suivantes vont vous aider à compléter votre dossier.
Le jour de l'inscription, vous pourrez poser de plus amples questions en vous adressant aux personnels affectés aux différents pôles.**

BOURSE NATIONALE

La demande de bourse nationale s'effectue dans votre établissement d'origine qui réalise ensuite le transfert de bourse au lycée. Seul un élève "passerelle" ou venant d'une autre académie doit signaler au service Intendance du lycée qu'il a fait cette demande.

Lorsque **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, la bourse est reversée directement à la famille en fin de trimestre.** Lorsque **l'élève est interne, la bourse est utilisée pour financer les frais d'internat.** Si celle-ci est supérieure au montant de l'internat, l'excédent est versé à la famille, à la fin du trimestre.

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Intendance" le jour de l'inscription.**

CARTE PASS'REGION

Avant de venir vous inscrire au lycée, vous devez demander votre carte Pass'Région sur le site internet dédié ou via l'application. Une photographie de l'élève est obligatoire (type photographie d'identité, sans casquette ni lunettes de soleil).

Si l'élève est déjà détenteur d'une carte Pass'Région en 2019/2020, il doit le garder pour l'année suivante et nous le signaler le jour de l'inscription.



→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Pass'Région" le jour de l'inscription.**

EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Pour avoir toutes les informations concernant l'équipement professionnel...

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Équipement professionnel" le jour de l'inscription.**

FOURNITURES SCOLAIRES

Une association des parents d'élèves peut vous faire bénéficier de tarifs préférentiels dans **l'achat des fournitures scolaires.** Si vous êtes intéressés, le jour de l'inscription, vous pourrez compléter le formulaire prévu à cet effet et y joindre un chèque du montant correspondant à votre demande (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du chèque).

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Vie scolaire" le jour de l'inscription.**

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont invités à participer activement à la vie du lycée : conseils de classes, conseil d'administration.... Une réunion d'information aura lieu en début d'année scolaire.

Tournez SVP →

CARTE TRANSPORT

Une carte de transport est délivrée uniquement aux élèves demi-pensionnaires ou externes résidant dans l'Ain. Le titre de transport est payant pour les élèves résidant dans la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (75 communes) et est gratuit pour les autres élèves habitant dans l'Ain. Les élèves issus d'un autre département doivent se renseigner auprès du conseil départemental concerné. Les frais de transport sont à la charge de la famille des élèves internes. Une bourse est allouée en fonction de la distance. Elle est versée fin juillet.

Pour obtenir carte et renseignements, il est impératif de faire les démarches suivantes avant de venir vous inscrire au lycée:

- Transport par car ou train: réaliser une préinscription sur le site www.transportscolaire.ain.fr.
- Transport par bus de ville: réaliser une préinscription sur le site www.rubisjunior.granbourg.fr

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Transport" le jour de l'inscription.**

MAISON DES LYCEENS (MDL)

La MDL permet de **développer la vie sociale et culturelle des élèves adhérents** :

- aide financière aux actions pédagogiques;
- accès à l'espace lycéen (TV, musique), prêt de jeux (jeux de société, babyfoot, ballons);
- sorties et animations (cinéma, bowling...);

Une carte d'adhérent est remise à l'élève contre une cotisation de 12 euros (chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens / NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du chèque).

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Maison des Lycéens" le jour de l'inscription.**

ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

L'association sportive permet aux élèves de **bénéficier d'activités sportives** (entraînements, rencontres sportives, sorties...) en plus des heures d'EPS prévues à l'emploi du temps. En début d'année scolaire, les enseignants d'EPS donneront toutes les informations concernant l'association sportive (activités sportives, montant de la cotisation, horaires...).

AMENAGEMENTS

► **Si votre enfant a des problèmes de santé,**

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Infirmier" le jour de l'inscription.**

► **Si votre enfant montre des difficultés scolaires relevant des troubles des apprentissages** (dyslexie, dysphasie..., troubles de l'attention...) nécessitant des aménagements,

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Aménagements" le jour de l'inscription.**

Apporter :

- une copie du dernier bilan ortho., médical ... (obligatoire / sous pli cacheté sauf accord de la famille)
- une copie des aménagements mis en place dans l'établissement précédent (facultatif)
- une copie de la décision de la Rectrice quant aux aménagements au dernier examen

► **Si votre enfant montre un handicap ou une dyslexie sévère reconnue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** nécessitant des mesures d'accompagnement particulières: Ulis, AVS, attribution de matériels adaptés (ex : ordinateur),

→ **Merci de bien vouloir vous adresser au pôle "Aménagements » le jour de l'inscription ".**